

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 02 février 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est**

**NOR : JUSF2303564A**

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la Jeunesse Grand Est,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est.

### **ARRETE :**

#### **Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

Titulaires :  
Madame Jennifer SCHOTT  
Monsieur Stéphane PERRIN  
Madame Lucie ZETER  
Monsieur Olivier GERRER

Suppléants :  
Monsieur Fabien PATROCINIO  
Monsieur Yacine BOUKEROUI  
Madame Virginie LORENTZ  
Monsieur Martin ROUSSEL

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires : Madame Laurence CHAZAL  
Monsieur Fabien FREULET  
Madame Agnès TORO
- Suppléants : Madame Corinne CINQ-FRAIX-ROBBE  
Monsieur Harry CONDI  
Madame Valérie SOLTNER-COSATTO

*Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :*

- Titulaire : Monsieur Christophe GROSS
- Suppléant : Monsieur Arnaud LAMBOUR

*Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Intercro) :*

- Titulaires : Madame Jeanne RUE  
Madame Valérie BALA
- Suppléants : Monsieur ERAYDIN Ibrahim  
Madame Sophie DEETJEN-GORVAN

## **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 02 février 2023

**Le directeur interrégional de la PJJ GRAND EST**

**Laurent GRÉGOIRE**

  
Le Directeur Interrégional  
GRAND EST  
Laurent GREGOIRE